



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2026

Président : Mme Corinne ROSTAN, Maire

Présents :

M. Guillaume DUJARDIN,
Mme Elisabeth DUFAILY,
M. Hervé MOULIN,
Mme Brigitte DUCOURTIOUX,
Mme Virginie COMMUN BOUKELLALA,
M. Michel MARECHAL,
Mme Julie LACOUR SALMOIRAGHI,
M. Eric NEIRINCK,
Mme Marilyne CAMBOULIVES,
M. Régis BARAN,
Mme Catherine DAVOUST,
M. Patrice MARCHÈSE

Absents excusés : M. Jordan PICHARD, M. Christophe GAVILLON

Pouvoir : M. Jordan PICHARD a donné pouvoir à Corinne ROSTAN

M. Christophe GAVILLON a donné pouvoir à Virginie COMMUN BOUKELLALA

Secrétaire de séance : M. Régis BARAN

Ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026
 - ❖ Désignation des délégations des adjoints
 - ❖ Désignation des délégations d'un conseiller
 - ❖ Fixation des taux d'Indemnités de fonction des élus
 - ❖ Création et composition des commissions communales
 - ❖ Désignation des délégués et suppléants aux différents syndicats intercommunaux
-
- ❖ Décisions diverses
 - ❖ Informations diverses

Approbation du Procès-verbal du 20 mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars à 18h a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à 14 voix pour et 1 abstention, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

• Désignation des délégations des adjoints

Madame le maire porte à la connaissance du conseil municipal les délégations et signatures pour tous les documents et courriers relatifs à leurs délégations.
Ces délégations seront concurremment avec le maire.

Lecture pour le 1er adjoint Madame Brigitte DUCOURTIOUX.

- Administration générale
- Gestion du personnel
- Affaires scolaires et périscolaires

Lecture pour le 2ième adjoint Monsieur Guillaume DUJARDIN

- Urbanisme
- Voiries- Travaux – Sécurité

Lecture pour le 3ième adjoint Madame Elisabeth DUFAILY

- Affaires Sociales
- Affaires Financières
- Environnement – Patrimoine – Santé

Ces délégations feront l'objet pour chacun des adjoints d'un arrêté.

• Désignation des délégations d'un conseiller

Madame le maire porte à la connaissance du conseil municipal son souhait de donner les délégations afférentes à la communication et à l'animation/Culture à Madame Virginie COMMUN. Madame Le Maire lui donne également la signature pour tous les documents et courriers relatifs à ses délégations.

Ces délégations seront concurremment avec le maire.

Lecture pour le conseiller délégué Madame Virginie COMMUN BOUKELLALA.

- AFFAIRES Animation Communication Culture

Cette délégation fera l'objet d'un arrêté.

Délibération fixant les indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Maire : 44.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1820.96€ brut/mois

Mme le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

14 voix pour

1 abstention = Monsieur MARCHESE

Que le montant des indemnités de fonctions des 3 adjoints et du conseiller délégué est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales

susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- 1er adjoint Mme Brigitte DUCOURTIOUX : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 483.81€ brut/mois
- 2e adjoint M. Guillaume DUJARDIN : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 483.81€ brut/mois
- 3e adjoint Mme Elisabeth DUFALLY : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 483.81€ brut/mois
- conseiller municipal délégué Mme Virginie COMMUN BOUKELLALA : 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 483.81€ brut/mois

Que cette délibération entre en vigueur à la date d'installation du conseil municipal soit le 20 mars 2026 concernant le maire, les adjoints et le 10 avril 2026 concernant la délégation au conseiller municipal.

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget communal.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS (annexé à la délibération)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS

(art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales).

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1er janvier 2026) : 671

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints (nombre théorique)

44.3 % de l'indice brut 1027 + nombre d'adjoints (nombre théorique) 4 x 11.77% de l'indice brut 1027 = 91.38 % de l'indice brut terminale 1027

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

Maire

Bénéficiaire

Madame le Maire Corinne ROSTAN 44.3 % de IB 1027

Adjoint

Bénéficiaires

1er adjoint Brigitte DUCOURTIOUX 11.77 % de IB 1027

2e adjoint Guillaume DUJARDIN 11.77 % de IB 1027

3e adjoint Elisabeth DUFALLY 11.77 % de IB 1027

Conseiller municipal délégué (CMD)

Bénéficiaire

CMD Virgine COMMUN BOUKELLALA 11.77 % de IB 1027

Enveloppe globale : 91.38%

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

• Organisation de la commission : Environnement / Patrimoine et Santé : Madame Le Maire Corinne Rostan ouvre la discussion sur le regroupement de la Santé avec la commission Environnement et Patrimoine. Il est fait remarquer que la Santé est fortement liée aux questions de l'environnement et du logement. Il est proposé de commencer le mandat avec ce regroupement et en fonction du travail à venir de pouvoir proposer une nouvelle commission si cela s'avère pertinent pour les conseillers.

• Rappel sur les commissions et Syndicats : Madame Le Maire rappelle que faire partie de la commission est un engagement très fort pour les citoyens et demande donc de la

présence, des idées et de la rigueur. Il est entre autre demander d'envoyer un CR suite à chaque réunion de commission et d'avoir un rapporteur de chaque commission au CM suivant. Ces CR seront partagés et facilement accessibles. Il en est de même avec les représentants des Syndicats dont le rôle est crucial pour la bonne représentation de la Mairie et la défense de nos intérêts.

<p><u>URBANISME</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Guillaume DUJARDIN - Elisabeth DUFALLY - Brigitte DUCOURTIOUX - Virginie COMMUN BOUKELLALA - Michel MARÉCHAL - Régis BARAN - Patrice MARCHÈSE
<p><u>VOIRIE TRAVAUX & SÉCURITÉ</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Guillaume DUJARDIN - Eric NEIRINCK - Jordan PICHARD - Michel MARÉCHAL - Hervé MOULIN - Christophe GAVILLON
<p><u>AFFAIRES SCOLAIRES & PÉRISCOLAIRES</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Brigitte DUCOURTIOUX - Julie LACOUR SALMOIRAGHI - Maryline CAMBOULIVES - Catherine DAVOUST
<p><u>FINANCES</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elisabeth DUFALLY - Hervé MOULIN - Régis BARAN
<p><u>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE & SANTÉ</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elisabeth DUFALLY - Hervé MOULIN - Maryline CAMBOULIVES - Catherine DAVOUST - Brigitte DUCOURTIOUX - Julie LACOUR SALMOIRAGHI - Régis BARAN

<u>COMMUNICATION, ANIMATION & CULTURE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Virginie COMMUN BOUKELLALA - Julie LACOUR SALMOIRAGHI - Brigitte DUCOURTIOUX - Elisabeth DUFALLY - Maryline CAMBOULIVES - Guillaume DUJARDIN - Christophe GAVILLON
---	--

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES

• Rappel du rôle et mission de la Mission Locale et du CNAS : Le premier est l'organisme chargé de l'aide aux jeunes, comme par exemple une prise en charge du financement du permis de conduire, la continuité des études ou autre formations pour principalement les jeunes en difficultés. Le second le CNAS, Comité Nationale Aides sociales est l'organisme en charge des aides pour les employés, il joue le rôle de CSE pour les collectivités territoriales.

<u>SIAEP</u>	Titulaires : <ul style="list-style-type: none"> - Michel MARÉCHAL - Hervé MOULIN Suppléants : <ul style="list-style-type: none"> - Eric NEIRINCK - Regis BARAN
<u>SICTOM</u>	Titulaire : Eric NEIRINCK Suppléant : Julie LACOUR SALMOIRAGHI
<u>MISSION LOCALE</u>	Julie LACOUR SALMOIRAGHI
<u>CORRESPONDANT DÉFENSE</u>	Jordan PICHARD
<u>CNAS</u>	Elu : Brigitte DUCOURTIOUX Agent : Laurence PELLERIN
<u>CHAMBRE D'AGRICULTURE</u>	Michel MARÉCHAL

• Demande de consolider le vote des CRs des réunions du 10 et 14 avril lors du CM du 17 Avril compte tenu de la charge de travail.

• Commission Salle des fêtes : Suite aux expériences des précédents mandats, il est demandé à chaque CM, de se rendre disponible pour l'état des lieux entrants/sortants lors de

la location de la salle Fernand Château. Madame Le Maire nous rappelle d'être très rigoureux. Un protocole existe et il est proposé de faire une revue et de le mettre à jour. L'état des lieux peut se faire exceptionnellement le vendredi soir après 19h, la salle devant être vide, mais en général le samedi matin à 10h; et l'état des lieux sortant au plus tard à, 18h le dimanche soir. Virginie Commun Boukellala propose d'organiser une formation pour les nouveaux sur le protocole actuel.

Informations et Questions diverses :

- Mise à jour des permanences pour le premier semestre
- Action Emploi d'Epernon : Elisabeth Dufailly nous informe que la mairie a été élue pour être représentée au conseil d'administration de l'association Action Emploi d'Epernon. Madame Dufailly y siègera. Seules 2 mairies du 78 sont représentées. Il est rappelé que c'est une association importante pour le quotidien des Mittainvillois à travers les aides pour les âgées mais aussi pour la mise à disposition de personnel périscolaire pour faire les remplacements longues durées au lieu de demander aux CMs.
- CIAS : Une demande similaire a été faite au Centre Intercommunale d'Actions Sociales. La mairie est en attente d'une réponse.
- Comité des fêtes : Madame le Maire demande à Monsieur Baran de faire un point sur les élections du nouveau bureau du comité des fêtes.
- Communauté WhatsApp : Guillaume Dujardin et Madame le Maire proposent de mettre en œuvre pour les CMS une nouvelle méthode de communication et d'échanges plus directe et par thème en utilisant une communauté sur WhatsApp. Il sera fait un point sur l'optimisation après quelque temps d'usage.
- Réunion de travail budgétaire après le CM du 14 Avril : Madame le Maire demande aux conseillers de rester après le CM du 14 avril pour travailler sur le pré budget. Hervé Moulin en profitera pour faire un CR de la formation pour les nouveaux élus des Yvelines à laquelle il a assisté le vendredi 10 avril matin.
- Agenda des activités : 9 Mai : Exposition Brique / 17 Mai : "Vide Grenier" par le CDF de Mittainville / 7 juin Marché : il se peut qu'il soit annulé en fonction du nombre de retours, très faible aujourd'hui dû à un événement important à Maintenon / 21 Juin fête de la Musique organisée par la commune (2 scènes de 11h00 à ...) avec la participation du CDF pour la restauration / 27 Juin : Kermesse de l'école avec la participation du CDF de Mittainville pour faire un événement intergénérationnel / 13 Juillet repas et feux d'artifice / le 14 Juillet "Vide Grenier" organisé par le CDF de Mittainville
- Rappel des prochains CMs : Madame le Maire propose un conseil en Juin, puis un en Septembre.
- CART : Monsieur Marchèse soulève la question portant sur les commissions de la CART, ouvertes aux élus des communes. Madame Le Maire enverra un email aux conseillers dès ouverture des commissions. Du fait du changement de la gouvernance de la CART, les commissions n'ont pas encore été installées.

La séance est levée à 19h37,

Le secrétaire de séance,
Régis BARAN.



Le Maire,
Corinne ROSTAN.

